



CONVACATION TRIBUNAL ESPAGNE

Par **GAILLARD LUC**, le **09/04/2018** à **15:11**

Bonjour,

Mon fils est convoqué par le Tribunal de Bilbao en Espagne pour un fait qui a eu lieu en 2011 suite à une accusation de violences sur un agent de police qui n'est pas fondée car c'est lui qui a été blessé par ce dernier et pas le policier.

Il avait été en garde à vue et représenté par un avocat d'office parlant uniquement l'espagnol. Il est demandé qu'il se présente à l'audience durant 3 jours en juin à Bilbao.(ce qui implique d'énormes frais de transport et hébergement)

Ma question : doit-il être obligatoirement être présent ou peut-il se faire représenter par l'avocat qui dit qu'il doit participer ?

Merci de m'aider

Cordialement